



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

DECLARATION DE L'UIP

Point 20 de l'ordre du jour de la 58^{ème} session de l'Assemblée générale

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

prononcée par le Secrétaire général, Anders B. Johnsson

5 novembre 2003, Nations Unies, New York

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée sur des questions relatives à la démocratie, thème qui intéresse au premier chef l'Union interparlementaire et dont nos Membres, les parlements, sont le symbole.

L'UIP consacre beaucoup de temps et de moyens à approfondir la connaissance et la compréhension de ce qu'est la démocratie. En 1997, nos Membres ont élaboré et adopté une déclaration universelle sur la démocratie qui, depuis, a très largement guidé notre action.

Pour l'Union interparlementaire, la démocratie est un idéal universel fondé sur des valeurs qu'ont en commun les peuples à travers le monde, indépendamment de leurs différences culturelles, politiques, sociales et économiques. C'est aussi un système de gouvernement mis en œuvre de diverses manières reflétant la diversité des expériences des uns et des autres.

Pour l'UIP, les démocraties ont pour vocation de protéger la dignité et les droits fondamentaux de l'individu. Elles tendent à instaurer la justice sociale, à assurer le bien-être économique et social et à dynamiser le tissu social.

Pour l'UIP, la branche législative détient la clé de la démocratie. Le Parlement a des fonctions cruciales : légiférer et contrôler l'action du Gouvernement. Il est l'institution souveraine par laquelle un pays peut assurer le gouvernement par le peuple et pour le peuple. En jouant efficacement son rôle de représentation, le Parlement peut faire en sorte que la voix de tous, dans la majorité ou la minorité, soit entendue et que leurs aspirations de chacun soient dûment exprimées.

C'est au Parlement que les intérêts divergents qui s'expriment au sein d'une nation sont mis en concurrence et qu'ils sont, ou devraient être, synthétisés au service d'un objectif unique, le bien commun. Sachant que l'activité des parlements couvre tout le spectre des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, leurs décisions ont inévitablement un impact sur l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Aussi démocratie et droits de l'homme sont-ils intrinsèquement liés, se renforcent-ils mutuellement et sont-ils de fait interdépendants. Le Parlement est l'institution étatique qui est placée au cœur même de la problématique des droits de l'homme. Il incarne le droit fondamental de chaque être humain à déterminer son destin et à prendre part à la conduite des affaires publiques.

Le lien entre égalité des sexes et démocratie est non moins essentiel. Même si les démocraties garantissent le droit à l'égalité et le principe de la non-discrimination, la participation des femmes à la vie politique à égalité avec les hommes est loin d'être une réalité. Il faut de toute urgence garantir l'accès et la participation des femmes à la vie politique et publique.

Sur cette base, l'UIP s'emploie à renforcer la démocratie par divers programmes et activités concrets. Nous apportons une assistance aux parlements. Avec l'appui de parlementaires chevronnés et d'experts détachés à l'UIP par nos parlements membres, nous procédons à des évaluations des besoins et nous concevons et appliquons des projets visant à moderniser et renforcer l'institution parlementaire.

Ces activités ne sont pas purement techniques; elles portent sur l'ensemble du travail parlementaire. On citera notamment les séminaires d'orientation pour les nouveaux élus, la formation du personnel et le développement des services parlementaires, mais l'essentiel des activités porte sur des questions de fond comme la promotion et la protection des droits de l'homme, les questions de genre, le processus budgétaire, le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité et la lutte contre le terrorisme, pour n'en citer que quelques-unes. On met aussi l'accent sur la l'ouverture, la transparence et l'application des normes dans la vie publique et l'on veille par ailleurs à ce que les processus politiques fassent une place utile à l'opposition au sein du Parlement.

Plusieurs de ces projets sont conduits par l'UIP en étroite coopération avec les Nations Unies et, souvent, avec l'appui du PNUD. Nombre d'entre eux visent à aider les parlements et à encourager les processus politiques dans les pays ayant connu récemment des affrontements civils et des conflits armés, et ils s'inscrivent dans l'effort plus large d'édification de la paix que conduit la communauté internationale.

J'ai souligné cet aspect de notre travail, Monsieur le Président, parce que l'UIP est convaincue qu'elle peut apporter une contribution originale, voire cruciale, aux Nations Unies en matière de promotion de la démocratie. Cette conviction est, je le crois, pleinement partagée par les Nations Unies. De fait, la Déclaration du Millénaire appelle au renforcement de la coopération entre l'ONU et les parlements nationaux à travers leur organisation mondiale - l'Union interparlementaire -, plus particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie.

C'est pour cette raison même que l'UIP a apporté son soutien à la Cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Oulan Bator, en Mongolie. Travaillant avec le Parlement mongol, l'UIP a organisé une réunion de

parlementaires parallèlement à la Conférence. Une cinquantaine de parlements étaient représentés à cette réunion où l'on a débattu du rôle des parlements dans la promotion de la démocratie.

A l'issue de leurs délibérations, les parlementaires présents, soit quelque 120 personnes, ont adopté une déclaration à laquelle ont souscrit les organes directeurs de l'UIP réunis le mois dernier à Genève.

Cette déclaration, qui a été communiquée à tous les Etats Membres et que je recommande à votre attention, réaffirme les principes et valeurs essentiels que sont la participation et la transparence dans les démocraties et elle en définit les éléments constitutifs : respect des droits de l'homme, y compris liberté d'expression et d'association, état de droit, partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique et société civile active.

La déclaration propose par ailleurs un inventaire des actions parlementaires à entreprendre pour soutenir la démocratie. On citera notamment les réformes structurelles et législatives propres à encourager une plus grande participation des femmes à la prise de décision, à renforcer l'intégrité des institutions publiques et la confiance du public dans ces institutions, par l'application plus rigoureuse de codes de conduite, et, plus généralement, la recherche de procédures et structures plus efficaces de mise en œuvre du contrôle parlementaire.

L'Union interparlementaire entend donner suite à cette déclaration. Nous l'avons portée à l'attention de tous les parlements; nous les encourageons à en examiner les recommandations et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux pour la mettre en œuvre.

Comme vous le constaterez à la lecture de cette déclaration, l'UIP se propose en outre de participer à l'identification et à la formulation d'indicateurs de la démocratie. Nous croyons que l'expérience très riche accumulée par l'Organisation au fil des années et le rôle particulier que les parlements jouent dans les démocraties en font des partenaires idéaux dans cette initiative.

Enfin, Monsieur le Président, l'UIP aimerait participer activement aux mécanismes qui seront mis en place pour donner un prolongement aux travaux de la Cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous considérons que cette participation est nécessaire pour que les parlements travaillent en concertation avec les Nations Unies pour défendre et promouvoir la démocratie.

M'exprimant au nom du Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez, qui regrette de ne pas être ici avec vous aujourd'hui, je conclurai mon intervention en demandant à l'Assemblée générale de prévoir une forte contribution des parlements, par l'intermédiaire de l'Union interparlementaire, dans le programme que vous arrêterez à la fin de vos délibérations pour donner suite à la Conférence sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous espérons que les propositions que je viens de développer ici seront prises en considération lors de l'élaboration de ce programme.

Je vous remercie.